

# Le budget 2018/2019 de l'Iran

Annexes 1 à 3 : tableaux (montants, évolution, répartition)

*Le budget pour l'exercice 2018/2019 (mars 2018 / mars 2019) a été adopté fin mars dernier par le Parlement, après approbation du Conseil des Gardiens de la Constitution et de la Charia. **Il est entré en vigueur avant l'annonce du Président Trump en date du 8 mai 2018 sur le retrait unilatéral des Etats-Unis de l'Accord de Vienne (JCPOA).***

*Equivalent à 366 Mds USD, soit 72% du PIB prévisionnel, et assis sur une hypothèse, conservatrice, d'un baril de brut à 55 USD, le budget s'affiche en hausse de 6,9 % en termes nominaux par rapport à l'exercice précédent, mais en baisse de 2,8% en termes réels compte tenu d'une inflation anticipée à 10% (contre 12,1 % d'après les dernières prévisions du FMI).*

*Comme les années précédentes, il se décompose en deux sous-ensembles artificiellement présentés comme équilibrés, avec des revenus et des dépenses d'un montant strictement équivalent : le « budget public », qui correspond au budget de l'Etat dans son acception la plus stricte (environ un tiers de l'ensemble) et le « budget des entités publiques », qui retrace les revenus et les dépenses des entreprises publiques et des organisations à but non lucratif liées à l'Etat (environ les deux tiers du budget global). Alors que le budget public est quasi stable en termes réels (+1% à 127 Mds USD, soit l'équivalent de 25% du PIB prévisionnel), le budget des entités publiques est en nette contraction en termes réels (-4,7% à 240 Mds USD soit l'équivalent de 47% du PIB prévisionnel).*

*S'agissant spécifiquement du budget public, l'évolution de ses principales composantes traduit un recul des recettes hydrocarbures (-10,5% en termes nominaux une fois converties en rials) mais une hausse très sensible des recettes fiscales (+23,2%) ; une progression des dépenses de fonctionnement (+15,6%) légèrement supérieure au rythme l'inflation ; une baisse marquée des dépenses d'investissement (-13,1% en termes nominaux).*

*Bâti sur une prévision de croissance (5%) légèrement supérieure à celle du FMI (4%) et sur une hypothèse prudente s'agissant du prix moyen du baril de brut exporté, le budget public adopté pour l'exercice 2018/2019 a été critiqué pour son austérité par ses détracteurs. Il apparaît en définitive plus réaliste que ses devanciers, notamment s'agissant de l'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement qui semble mieux dimensionnée au regard des capacités d'absorption de l'économie iranienne. **Ces concepteurs avaient selon toute vraisemblance, tenu compte, pour une large part, des effets d'un éventuel retrait américain du JCPOA -devenu réalité le 8 mai dernier- sur le niveau attendu des recettes pétrolières. Pour autant, de par ses modalités d'application, la décision du Président Trump devrait se traduire a minima par un fort ralentissement de l'activité économique et, partant, par une stagnation ou un recul des recettes fiscales. Elle devrait également engendrer une modification sensible des arbitrages initialement prévus en termes de dépenses au détriment des projets d'investissements publics.***

## 1. Des hypothèses macroéconomiques qui apparaissent résolument optimistes compte tenu du retrait américain du JCPOA en dépit d'anticipations prudentes quant au prix du baril de brut

**Le budget a été bâti sur un baril de pétrole à 55 USD** (contre une hypothèse de 59,1 USD retenue par le FMI qui apparaît également comme conservatrice compte tenu du retrait américain du JCPOA<sup>1</sup>). L'hypothèse retenue s'agissant des quantités d'hydrocarbures n'est pas connue. Les dernières prévisions du FMI anticipent en effet des ventes de pétrole brut de 2,7 M de b/j en année pleine sur l'exercice 2018/2019. Les dernières données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie indiquent qu'elles se sont élevées à 2,06 millions de b/j sur les 3 premiers mois de 2018 (calendrier grégorien), enregistrant une baisse de 3,4% en glissement annuel.

**Le retrait américain du JCPOA, et en particulier le non renouvellement de la dérogation (waiver) qui s'appliquait au National Defense Authorization Act (NDDA), pourraient contraindre les pays clients de l'Iran à réduire leurs importations de brut en provenance de Téhéran à hauteur de 20% par tranches de 6 mois à**

<sup>1</sup> Le dernier rapport de l'*Economist Intelligence Unit* sur l'Iran prévoit un prix moyen du baril exporté de l'ordre de 72 USD en cas de retrait américain du JCPOA.

**compter du 12 mai 2018<sup>2</sup>. Le cas échéant, d'après certains experts du secteur, les exportations de brut iranien pourraient être revues à la baisse dans des proportions comprises entre 400. 000 et 500. 000 b/j d'ici au terme de l'exercice 2018/2019.**

**S'agissant des grands équilibres macroéconomiques, les hypothèses retenues dans l'élaboration du budget sont les suivantes : taux de croissance économique de 5% (contre 4% d'après les dernières prévisions du FMI, lesquelles ne tenaient pas compte d'un éventuel retrait américain du JCPOA ; il est désormais probable que la croissance se situe très sensiblement en deçà de cette prévision voire passe en territoire négatif sur l'exercice 2018/2019) ; taux d'inflation de 10% (contre 12,1% d'après le FMI) ; taux de change officiel équivalent à 40.500 rials iraniens (IRR) pour 1 dollar (contre un taux change officiel moyen de 42.000 IRR/USD S à date de rédaction)<sup>3</sup>.**

**En revanche, le budget public étant présenté comme équilibré par nature, aucune hypothèse de déficit budgétaire n'est avancée.** Le FMI, dans ses dernières prévisions, anticipait un déficit budgétaire équivalent à 1,4% du PIB (contre un déficit de 1,9% au terme de l'exercice précédent), avec un prix du baril équilibrant les comptes publics estimé à 68,1 USD.

Enfin, **la clé de répartition des recettes des hydrocarbures entre le Fonds souverain (Fonds National de Développement<sup>4</sup>), le Trésor, la compagnie pétrolière nationale (NIOC) et les régions productrices de pétrole et/ou défavorisées a été modifiée** en faveur du premier (et, dans une moindre mesure, des régions), et au « détriment » du second. Le Fonds souverain percevra en effet 32% des recettes pétrolières au cours de l'exercice 2018/2019, contre 30% au cours de l'exercice précédent, alors que, dans le même temps, la part du Trésor sera ramenée de 53,5% à 50,5%. La part des régions sera portée de 2 à 3%, alors que celle de la compagnie pétrolière nationale demeurera inchangée à 14,5%.

## **2. Budget public : décrié pour son austérité pas certains commentateurs, il apparaît plus réaliste que ses devanciers, même s'il n'avait probablement pas intégré dans sa totalité l'impact du retrait américain du JCPOA**

- a. Des recettes d'hydrocarbures revues à la baisse par rapport aux prévisions inscrites dans le budget 2017/2018, mais attendues en hausse sensible par rapport aux encaissements constatés au terme de ce même exercice*

**D'un montant attendu de 25 Mds USD, les recettes des exportations d'hydrocarbures affectées au budget de l'Etat enregistreraient un recul de 27%** (de 10,5% une fois converties en rials iraniens) **par rapport au budget voté de l'exercice précédent** et verrait leur part dans le total de revenus de l'Etat ramenée de 28,6% à 23%. **Pour autant, comparées aux recettes effectivement encaissées à l'issue de l'exercice 2017/2018, elles seraient à peu près stables lorsqu'exprimées en dollars et en hausse de 18,3%** une fois converties en rials iraniens.

**Avant l'annonce du retrait américain du JCPOA** ces hypothèses apparaissaient excessivement prudentes. Le FMI prévoyait en effet dans son rapport article IV de mars 2019 que sous les effets conjugués de la hausse du prix moyen du baril exporté<sup>5</sup>, de l'augmentation des quantités exportées<sup>6</sup>, et de la dépréciation du rial (taux officiel), le montant des exportations d'hydrocarbures libellé en rials iraniens croîtrait de 78%.

<sup>2</sup> Des discussions doivent normalement s'engager entre les Etats-Unis et les pays clients du brut iranien pour évoquer les termes précis du retour en vigueur du NDDA. Rien n'indique par ailleurs à ce stade que les pays importateurs de pétrole iranien s'y conformeront strictement, en particulier les clients asiatiques de Téhéran.

<sup>3</sup> Le taux de change initialement retenu dans le projet de budget était de 35 000 IRR pour 1 USD. Il a été porté à 40 500 IRR pour 1 USD dans le budget voté, soit un taux plus proche du « nouveau » taux officiel de 42 000 IRR pour 1 USD en vigueur depuis l'unification des taux de change officiel et libre décidée par les Autorités le 10 avril 2018.

<sup>4</sup> Créé en 2011, le *National Development Fund* s'apparente à un fonds souverain dont l'objet principal est d'investir dans le secteur privé domestique *via* un réseau de banques commerciales agentes.

<sup>5</sup> D'après le dernier rapport article IV du FMI, il passerait de 47,1 USD en 2017/2018 à 59,1 USD en 2018/2019.

<sup>6</sup> D'après le dernier rapport article IV du FMI, les exportations de pétrole brut passeraient de 2,46 M de b/j en 2017/2018 à 2,66 M de b/j en 2018/2019.

**Pour autant, les concepteurs du budget avaient semble-t-il anticipé pour une large part l'impact d'une sortie américaine du JCPOA sur le niveau des recettes pétrolières.** La fraction de ces dernières allouée au gouvernement (50,5% de leur montant total) était en effet estimée à environ 25 Mds USD sur la base d'un baril à 55 USD dans le cadre du budget adopté en mars dernier. Or, dans un contexte de retrait américain du JCPOA, et dans l'hypothèse où le prix du baril demeurerait à 55 USD (ce qui est peu probable), les recettes pétrolières allouées au gouvernement seraient ramenées à environ 22 Mds USD. Elles seraient de l'ordre de 26 Mds USD avec un baril à 65 USD et de l'ordre de 30 Mds USD avec un baril à 75 USD.

*b. Des recettes fiscales attendues en très nette hausse*

Conformément à la volonté des autorités d'augmenter le poids relatif de la fiscalité ordinaire par rapport à celui de la fiscalité pétrolière, **les recettes fiscales ordinaires sont attendues en hausse de 23,2% par rapport au budget voté en 2017/2018 et de 50% par rapport au budget exécuté sur ce même exercice.** Leur part dans le total des revenus de l'Etat serait portée de 29,2% à 32,4%<sup>7</sup>. **Pour autant, cette prévision apparaît peu réaliste compte tenu des effets récessifs que le retrait américain du JCPOA pourrait occasionner.** Pour rappel, sur l'exercice précédent les recettes fiscales, bien qu'en progression d'environ 6%, ne se sont matérialisées qu'à hauteur de 73% de ce qui avait été budgété.

**On notera par ailleurs que l'équivalent d'environ 9 Mds USD (soit 2% du PIB prévisionnel) de titres de dette souveraine devrait être émis en 2018/2019** sous forme de bons du Trésor ou de Sukuk bonds. A titre de comparaison, l'équivalent de 16 Mds USD de titres de dette souveraine avait effectivement été émis au cours de l'exercice précédent (pour un montant voté de 12 Mds USD). La moitié des fonds levés *via* ces appels à l'épargne publique seraient affectée au refinancement de la dette quand l'autre moitié irait au financement d'investissements publics.

*c. Des dépenses de fonctionnement qui devraient augmenter légèrement plus rapidement que l'inflation et dont la progression serait modérée par la forte baisse des subventions*

**Les dépenses de fonctionnement s'afficheraient en hausse de 15,6% par rapport au budget voté de 2017/2018**, et de 35% par rapport au budget exécuté sur le même exercice. Elles seraient affectées à la rémunération des fonctionnaires<sup>8</sup>, au paiement de diverses subventions, ainsi qu'à d'autres emplois non spécifiés à hauteurs respectives de 39%, 5% et 56%.

**La baisse des subventions découlerait pour l'essentiel de la poursuite de l'augmentation des tarifs de l'essence et de certaines denrées alimentaires en vue de rapprocher leur prix de leur coût revient.**

**Il importe toutefois de noter que le poste « subventions » du budget public n'englobe pas les versements monétaires directs aux ménages iraniens.** Ces derniers transitent en effet par la *Targeted Subsidy Organization*, qui est considérée comme une entité publique, et dont les opérations comptables ne sont pas retranscrites dans le budget public.

**A noter enfin que les dépenses liées à la charge de la dette sont attendues en hausse de près de 100% par rapport au budget voté de 2017/2018, et de 30% par rapport au budget exécuté sur ce même exercice.** Il faut y voir une des conséquences de la nette réévaluation à la hausse de la dette publique iranienne suite à la réintégration au sein de son périmètre de calcul des sommes dues par l'Etat aux fonds de pension et à certains de ses fournisseurs<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Ce qui ferait passer le ratio impôts/PIB de 6,5% à 8%.

<sup>8</sup> L'augmentation légale des salaires pour l'année 2018/2019 a été fixée par le gouvernement à 19,8% pour les salariés touchant le salaire minimum et à 10,4% pour les autres catégories de salariés.

<sup>9</sup> D'après le FMI, suite au changement de son périmètre de calcul et à aux opérations en cours et à venir de recapitalisation des banques sur fonds publics, le montant de la dette publique devrait équivaloir à environ 54% du PIB en 2018/2019, contre 11,8% en 2014/2015.

d. *Des dépenses d'investissement mieux calibrées et mieux ciblées ?*

**Equivalentes à environ 15 Mds USD, les dépenses d'investissement votées au titre de l'année fiscale 2018/2019 enregistrent un recul de 13,1% (sur une base IRR) par rapport au budget voté de 2017/2018.** Si la plupart des commentateurs ont vu dans cette baisse une mesure d'austérité supplémentaire susceptible d'obérer la croissance économique, **il convient de garder présent à l'esprit que le taux de décaissement des dépenses d'investissement est demeuré très faible sur les derniers exercices<sup>10</sup>, ces dernières étant traditionnellement utilisées comme variable d'ajustement** (report et/ou annulation de dépenses en capital pour compenser des recettes inférieures aux prévisions et/ou des dépenses plus élevées qu'escompté). Conscient de cet écueil, le gouvernement a souhaité commencer à recourir progressivement à la méthode dite de la *performance based budgeting* pour l'allocation de ses budgets d'investissement (allocation aux projets les plus avancés/susceptibles d'aboutir). Ainsi, cette baisse des dépenses d'investissement pourrait se révéler uniquement cosmétique et se traduire *in fine* par plus d'efficacité dans leur utilisation. **On notera à cet égard que, comparées aux dépenses d'investissement effectivement consommées au titre de l'exécution budgétaire 2017/2018, les dépenses d'investissement budgétées au titre de l'exercice 2018/2019 s'affichent en hausse de 72,3%. Le retrait américain du JCOA pourrait toutefois de nouveau conduire le gouvernement iranien à sacrifier les dépenses d'investissement « au profit » des dépenses incompressibles (salaires, aides sociales, défense) dans un contexte où les marges de manœuvre budgétaires pourraient devenir être de plus en plus contraintes.**

e. *Priorité aux secteurs des transports, des télécommunications et du développement urbain et rural*

**Avec respectivement 18,9%, 10,4% et 9,9% du total des dépenses d'investissement projetées<sup>11</sup> au titre de l'exercice 2018/2019, les secteurs des transports, des télécommunications et du logement/développement urbain et rural seraient les mieux dotés.** Dans le détail, les secteurs des routes et du ferroviaire se verraient attribuer respectivement 10,7% et 7,9% de l'enveloppe allouée, ceux du développement urbain et rural et de l'eau et de l'assainissement 5,1% et 4,3%. Il importe toutefois de préciser que la part locale des dépenses d'investissement afférentes à certains secteurs clés de l'économie iranienne (dont l'énergie, les hydrocarbures et la pétrochimie) n'est pas financée par le budget éponyme, mais par les revenus spéciaux de l'Etat dont le montant serait équivalent à 14 Mds USD, soit de 12,9 % du budget public.

**Ces priorités pourraient toutefois ne devenir que purement indicatives suite au retrait américain du JCPOA.**

<sup>10</sup> Respectivement 45%, 35% et 50% sur les trois exercices précédents.

<sup>11</sup> La répartition des dépenses d'investissement par secteurs relative au budget finalement approuvé par le Parlement au titre de l'exercice 2018/2019 n'est pas connue. Les données auxquelles il est fait référence sont celles figurant dans le projet du budget portant sur le même exercice.

## Annexes :

### Annexe 1 : Montant des principales composantes du budget public et du budget des entités publiques (sur une base IRR)

Budget public + Budget des entités publiques (Mds de rials iraniens; les montants indiqués en vert sont le produit d'estimations)					
	Projet 2017/2018	Voté 2017/2018	Exécuté 2017/2018	Projet 2018/2019	Voté 2018/2019
<b>BUDGET PUBLIC</b>					
<b>I) Revenus=1+2+3+4</b>	<b>3711237</b>	<b>3988531</b>	<b>n.a</b>	<b>4249111</b>	<b>4432605</b>
<b>1/ Recettes fiscales=A+B</b>	<b>1595852</b>	<b>1740962</b>	<b>1317720</b>	<b>1934025</b>	<b>2155851</b>
A-Impôts directs + Impôts indirects	1127325	1164600	957240	1287190	1434826
B-Autres revenus de l'Etat (dividendes, recettes des services administratifs, amendes, divers)	468527	576362	360480	646835	721024
<b>2/ Cession des actifs non-financiers=A+B</b>	<b>1161394</b>	<b>1189515</b>	<b>865920</b>	<b>1065614</b>	<b>1075614</b>
A-Recettes des hydrocarbures	1110894	1139000	862200	1010114	1019594
B-Cession des autres actifs non-financiers (immobiliers, autres)	50500	50515	3720	55500	56021
<b>3/ Cession des actifs financiers=A+B+C</b>	<b>442744</b>	<b>537044</b>	<b>728640</b>	<b>680851</b>	<b>630401</b>
A-Recettes des privatisations	96500	117054	158814	61500	56943
B-Bons du Trésor	325000	394222	534864	385000	356472
C-Autres	21244	25769	34962	23451	216986
<b>4/ Revenus spéciaux de l'Etat</b>	<b>511247</b>	<b>521010</b>	<b>n.a</b>	<b>568621</b>	<b>570739</b>
<b>II) Dépenses= 1+2+3+4</b>	<b>3711237</b>	<b>3988531</b>	<b>n.a</b>	<b>4249111</b>	<b>4432605</b>
<b>1/ Dépenses de fonctionnement=A+B+C</b>	<b>2363741</b>	<b>2538193</b>	<b>2173680</b>	<b>2764282</b>	<b>2933947</b>
A-Rémunération des fonctionnaires et assimilés	950263	1020396	873855	1062379	1127586
B-Subventions	252616	271260	232304	142334	151070
C-Autres	1160862	1246538	1067521	1559569	1655292
<b>2/ Dépenses d'investissement (aquisition d'actifs non-financiers)</b>	<b>627099</b>	<b>713678</b>	<b>359760</b>	<b>604310</b>	<b>620021</b>
<b>3/ Dépenses financières=A+B</b>	<b>209150</b>	<b>215650</b>	<b>326520</b>	<b>311898</b>	<b>307898</b>
A-Charge de la dette	119290	122997	186233	246338	243179
B-Autres (aquisition d'actifs financiers)	89860	92653	140287	65560	64719
<b>4/ Dépenses spéciales de l'Etat</b>	<b>511247</b>	<b>521010</b>	<b>n.a</b>	<b>568621</b>	<b>570739</b>
<b>BUDGET DES ENTITES PUBLIQUES</b>					
<b>Budget des entités publiques</b>	<b>7565402</b>	<b>8005021</b>	<b>n.a</b>	<b>8139781</b>	<b>8391247</b>

### Annexe 2 : Montant des principales composantes du budget public et du budget des entités publiques (sur une base USD)

Budget public + Budget des entités publiques (Mds USD, sur la base du taux de change retenu dans le budget 1 USD = 40 500 IRR vs 1 USD = 35 000 IRR dans le projet de budget 2018/2019 vs 1 USD = 33 000 IRR dans le budget voté 2017/2018; les montants indiqués en vert sont le produit d'estimations)					
	Projet 2017/2018	Voté 2017/2018	Exécuté 2017/2018	Projet 2018/2019	Voté 2018/2019
<b>BUDGET PUBLIC</b>					
<b>I) Revenus=1+2+3+4</b>	<b>112,5</b>	<b>120,9</b>	<b>n.a</b>	<b>121,4</b>	<b>109,4</b>
<b>1/ Recettes fiscales=A+B</b>	<b>48,4</b>	<b>52,8</b>	<b>39,9</b>	<b>55,3</b>	<b>53,2</b>
A-Impôts directs + Impôts indirects	34,2	35,3	29,0	36,8	35,4
B-Autres revenus de l'Etat (dividendes, recettes des services administratifs, amendes, divers)	14,2	17,5	10,9	18,5	17,8
<b>2/ Cession des actifs non-financiers=A+B</b>	<b>35,2</b>	<b>36,0</b>	<b>26,2</b>	<b>30,4</b>	<b>26,6</b>
A-Recettes des hydrocarbures	33,7	34,5	26,1	28,9	25,2
B-Cession des autres actifs non-financiers (immobiliers, autres)	1,5	1,5	0,1	1,6	1,4
<b>3/ Cession des actifs financiers=A+B+C</b>	<b>13,4</b>	<b>16,3</b>	<b>22,1</b>	<b>19,5</b>	<b>15,6</b>
A-Recettes des privatisations	2,9	3,5	4,8	1,8	1,4
B-Bons du Trésor	9,8	11,9	16,2	11,0	8,8
C-Autres	0,6	0,8	1,1	6,7	5,4
<b>4/ Revenus spéciaux de l'Etat</b>	<b>15,5</b>	<b>15,8</b>	<b>n.a</b>	<b>16,2</b>	<b>14,1</b>
<b>II) Dépenses= 1+2+3+4</b>	<b>112,5</b>	<b>120,9</b>	<b>n.a</b>	<b>121,4</b>	<b>109,4</b>
<b>1/ Dépenses de fonctionnement=A+B+C</b>	<b>71,6</b>	<b>76,9</b>	<b>65,9</b>	<b>79,0</b>	<b>72,4</b>
A-Rémunération des fonctionnaires et assimilés	28,8	30,9	26,5	30,4	27,8
B-Subventions	7,7	8,2	7,0	4,1	3,7
C-Autres	35,2	37,8	32,3	44,6	40,9
<b>2/ Dépenses d'investissement (aquisition d'actifs non-financiers)</b>	<b>19,0</b>	<b>21,6</b>	<b>10,9</b>	<b>17,3</b>	<b>15,3</b>
<b>3/ Dépenses financières=A+B</b>	<b>6,3</b>	<b>6,5</b>	<b>9,9</b>	<b>8,9</b>	<b>7,6</b>
A-Charge de la dette	3,6	3,7	5,6	7,0	6,0
B-Autres (aquisition d'actifs financiers)	2,7	2,8	4,3	1,9	1,6
<b>4/ Dépenses spéciales de l'Etat</b>	<b>15,5</b>	<b>15,8</b>	<b>n.a</b>	<b>16,2</b>	<b>14,1</b>
<b>BUDGET DES ENTITES PUBLIQUES</b>					
<b>Budget des entités publiques</b>	<b>229,3</b>	<b>242,6</b>	<b>n.a</b>	<b>232,6</b>	<b>207,2</b>

**Annexe 3 : Evolution des principales composantes du budget public et du budget des entités publiques**  
(sur une base IRR)

	Evol voté 2018/2019 vs voté 2017/2018	Evol voté 2018/2019 vs exécuté 2017/2018	Part dans les revenus/dépenses de l'Etat voté 2017/2018	Part dans les revenus/dépenses de l'Etat voté 2018/2019
<b>BUDGET PUBLIC</b>				
<b>J) Revenus=1+2+3+4</b>	<b>11,1%</b>	<b>n.a</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>1/ Recettes fiscales=A+B</b>	<b>23,8%</b>	<b>63,6%</b>	<b>43,6%</b>	<b>48,6%</b>
A- Impôts directs + Impôts indirects	23,2%	49,9%	29,2%	32,4%
B- Autres revenus de l'Etat (dividendes, recettes des services administratifs, amendes, divers)	25,1%	100,0%	14,5%	16,3%
<b>2/ Cession des actifs non-financiers=A+B</b>	<b>-9,6%</b>	<b>24,2%</b>	<b>29,8%</b>	<b>24,3%</b>
A- Recettes des hydrocarbures	-10,5%	18,3%	28,6%	23,0%
B- Cession des autres actifs non-financiers (immobiliers, autres)	10,9%	1405,9%	1,3%	1,3%
<b>3/ Cession des actifs financiers=A+B+C</b>	<b>17,4%</b>	<b>-13,5%</b>	<b>13,5%</b>	<b>14,2%</b>
A- Recettes des privatisations	-51,4%	-64,1%	2,9%	1,3%
B- Bons du Trésor	-9,6%	-33,4%	9,9%	8,0%
C- Autres	742,1%	520,6%	0,6%	4,9%
<b>4/ Revenus spéciaux de l'Etat</b>	<b>9,5%</b>	<b>n.a</b>	<b>13,1%</b>	<b>12,9%</b>
<b>II) Dépenses= 1+2+3+4</b>	<b>11,1%</b>	<b>n.a</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>1/ Dépenses de fonctionnement=A+B+C</b>	<b>15,6%</b>	<b>35,0%</b>	<b>63,6%</b>	<b>66,2%</b>
A- Rémunération des fonctionnaires et assimilés	10,5%	29,0%	25,6%	25,4%
B- Subventions	-44,3%	-35,0%	6,8%	3,4%
C- Autres	32,8%	55,1%	31,3%	37,3%
<b>2/ Dépenses d'investissement (aquisition d'actifs non-financiers)</b>	<b>-13,1%</b>	<b>72,3%</b>	<b>17,9%</b>	<b>14,0%</b>
<b>3/ Dépenses financières=A+B</b>	<b>42,8%</b>	<b>-5,7%</b>	<b>5,4%</b>	<b>6,9%</b>
A- Charge de la dette	97,7%	30,6%	3,1%	5,5%
B- Autres (aquisition d'actifs financiers)	-30,1%	-53,9%	2,3%	1,5%
<b>4/ Dépenses spéciales de l'Etat</b>	<b>9,5%</b>	<b>n.a</b>	<b>13,1%</b>	<b>12,9%</b>
<b>BUDGET DES ENTITES PUBLIQUES</b>				
<b>Budget des entités publiques</b>	<b>4,8%</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>	<b>n.a</b>